



STRATEGIE NATIONALE D'ENGAGEMENT SUR LA GOUVERNANCE FONCIERE AU CAMEROUN

STRATEGIE PAYS DE LA SNE AU CAMEROUN 2016 - 2021



Octobre 2016



Contacts

Secrétariat de la SNE d'ILC au Cameroun

B.P.: 5715 Yaoundé, Cameroun
Email: nescameroon@gmail.com
Tél.: (237) 243 361 406 / 677 436 339
M. Joseph Désiré ZEBAZE, Facilitateur
(zebyjodes@gmail.com)
nes_cameroun@landcoalition.info
Site web: <http://www.nescameroon.org>

Association pour le Développement Socioculturel des populations Mbororos du Cameroun (MBOSCUA)

B.P.: 1089 Yaoundé
Tél.: (237) 243 361 406
M. Musa Usman Ndamba (musandamba@yahoo.com)
Site web: <http://www.mboscuda.org>

Centre pour l'Environnement et le Développement (CED)

B.P.: 3430 Yaoundé
Tél.: (237) 222 212 599
Email: contact@cedcameroun.org
Mme Mireille Tchiako (mireille_19@live.fr)
Site web: <http://www.cedcameroun.org>

International Land Coalition

|c/o IFAD, Via Paolo di Dono 44|
00142 - Rome, Italy|Tél.: +39 06 5459 2445
Site web: <http://www.landcoalition.org>

STRATEGIE PAYS DE LA SNE AU CAMEROUN 2016 - 2021

Accroître la sécurité foncière des populations qui dépendent de la terre, spécialement les communautés de pêcheurs, les communautés forestières, les communautés de pasteurs et les communautés d'agriculteurs.

Les Stratégies nationales d'engagement (SNE) sont des processus multipartites mis en place par la Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC) afin de promouvoir la gouvernance foncière centrée sur les personnes, qui ont vocation à influencer la rédaction et la mise en œuvre de politiques et de programmes fonciers. Les processus et plateformes SNE, liés aux initiatives régionales et mondiales de l'ILC, sont dirigés par des acteurs nationaux, dont certains ne sont pas membres de la Coalition.

[Pour en savoir plus : <http://www.landcoalition.org/fr/strategies-nationales-dengagement>]



1. APERCU NATIONAL

L'adoption de la nouvelle stratégie 2016-2021¹ traduit une importance sans précédente du rôle joué par International Land Coalition (ILC) dans la transformation de la gouvernance foncière au niveau du pays. De plus, après l'adoption de ladite Stratégie par tous les membres d'ILC en 2013, les 10 engagements pour la gouvernance foncière centrée sur les personnes (GFCP)² deviennent le canevas et les principes d'inspiration par lesquels les efforts d'ILC seront organisés, et cette transformation sera recherchée. Dans ce contexte, ILC soutiendra ses membres par diverses approches de la promotion de la GFCP, dont la plus importante est l'appui à la formulation et à la mise en œuvre des stratégies nationales d'engagement dans les pays prioritaires.

Le processus SNE vise à formuler et à mettre en œuvre au sein du pays un plan d'action à moyen et à long termes sur les questions foncières, avec la participation active d'un large éventail d'acteurs fonciers. Il s'appuie sur les efforts actuels et l'expertise existante pour renforcer les synergies au sein du réseau d'ILC et des acteurs nationaux, grâce à la formulation et à la mise en œuvre d'une stratégie participative et cohérente de gouvernance foncière. L'initiative est actuellement mise en œuvre dans dix pays africains, à savoir le Madagascar, le Kenya, le Togo, la RDC, le Malawi, le Soudan du Sud, l'Ouganda, la Tanzanie, le Niger et le Cameroun.

Grâce au processus SNE, une plateforme consultative regroupe les membres d'ILC et d'autres parties prenantes dans une perspective de moyen et long terme, afin de créer une force qui accroît les possibilités de changement de politiques. Il s'agit des acteurs clés - et souvent variés - qui s'unissent pour construire une stratégie commune basée sur la complémentarité des capacités et la réciprocité. La mise en place d'une Plateforme nationale multipartite accélère la plausibilité des résultats, augmente l'efficacité et l'efficience de l'action, et offre un espace d'action constructif où différentes perspectives peuvent être coordonnées.

Afin de poursuivre ces objectifs, l'approche SNE vise deux principaux résultats :

- ◆ La mise en place d'une Plateforme multipartite sur la gouvernance foncière pour le dialogue sur les politiques et le partage des connaissances ; et
- ◆ Une stratégie nationale élaborée et approuvée par tous les acteurs concernés.

Au Cameroun, le processus SNE a à sa tête un comité de pilotage de 10 membres dirigé par les deux organisations membres d'ILC : MBOSCUA et CED. Les autres membres du comité de pilotage sont des membres d'ILC ou des acteurs renommés du secteur foncier choisis en fonction de leur expérience, de leur engagement et de leur capacité à contribuer de manière substantielle à la mise en œuvre harmonieuse de la SNE. Ce processus a été mis en place dans un contexte où le régime foncier du Cameroun était régi par trois ordonnances adoptées en 1974³. En 1976, trois décrets⁴ ont été signés pour compléter les ordonnances de 1974. En dehors du décret N° 2005/481 de décembre 2005 qui complète et sous-tend les ordonnances de 1974 et les décrets de 1976, la réglementation foncière du Cameroun n'a reçu aucun autre instrument avant la mise en œuvre de la SNE.

Au cours de la période de mise en œuvre de la SNE, le cadre réglementaire a été enrichi par trois nouveaux décrets : l'un en 2014 et trois autres en 2016.

Les trois décrets de 2014 étaient tous liés aux prix et aux modalités fiscales. Le décret N° 2014/3209 / PM du 29 septembre 2014 établit le montant minimum des impôts annuels à payer par les occupants des dépendances du domaine public. Le décret N° 2014/3210 / PM du 29 septembre 2014 établit les conditions de location des terres de l'État et les modalités de paiement, et le décret N° 2014/321 / PM du 29 septembre 2014 vise à fixer le prix minimal par mètre carré des terrains de l'État. Il semble normal qu'après la signature de ces trois documents, la Direction générale de la fiscalité organise une campagne pour le paiement des taxes foncières.

Les trois décrets de 2016 concernaient la décentralisation de la gestion foncière (le décret N° 2016/1246 / PM du 23 mai 2016), les transactions foncières (le décret N° 2016/1431 / PM du 27 mai 2016), l'organisation et le fonctionnement de la commission consultative en matière foncière (décret N° 2016/1432 / PM du 27 mai 2016). Il est important de mentionner qu'en raison de certaines contradictions importantes, les deux derniers décrets ont été signés par le Premier ministre, juste un mois après. En fait, les deux décrets élargissaient l'écart entre les pauvres et les riches, en augmentant les montants nécessaires à tout citoyen pour mobiliser le Conseil consultatif, pour le titre foncier ou en cas de conflit lié à la terre. Le Premier ministre a arrêté le débat par le décret N° 2016/1237 / PM du 28 juin 2016, annulant le décret N° 2016/1431 / PM du 27 mai 2016 et le décret N° 2016/2538 / PM du 28 juin 2016; qui annule le décret N° 2016/1431 / PM du 27 mai 2016.

Cette hésitation est aussi un signe que les hauts fonctionnaires de l'État écoutent la population et travaillent à remédier aux lacunes qui rendent le cadre juridique insensible aux besoins des divers groupes vulnérables tels que les femmes, les jeunes, les petits agriculteurs, les populations autochtones en particulier et les communautés rurales pauvres en général. Ces lacunes sont largement responsables de l'incidence croissante des conflits liés à la terre. À

¹ Consulter <http://www.landcoalition.org/en/our-strategy-2016-21> pour plus de détails.

² Consulter <http://www.landcoalition.org/en/what-we-do> pour plus de détails.

³ L'Ordonnance N° 74-1 établit les règles régissant le régime foncier au Cameroun ; l'Ordonnance N° 74-2 établit les règles régissant le domaine de l'Etat, et l'Ordonnance N° 74-3 établit les procédures d'expropriation pour usage public, ainsi que les termes d'expropriation qui a été abrogée par la loi no 85-09 du 04/07/ 1985 relative à l'expropriation et aux modalités d'indemnisation pour cause d'utilité publique.

⁴ Le décret N° 76-156 établit les conditions d'obtention des titres fonciers ; le décret N° 76-166 établit les termes et les conditions de gestion des terres nationales, et le décret N° 76-167 établit les termes et les conditions de gestion des domaines privés de l'Etat.

ce jour, le dialogue politique permanent et la surveillance efficace des terres par le biais de la plateforme SNE ont réduit la montée des conflits fonciers et la pression des investisseurs et spéculateurs internationaux et locaux à grande échelle qui profitait de l'état du cadre de gouvernance foncière pour « saisir » de vastes terres arables au détriment des communautés rurales pauvres et des groupes vulnérables. Par contre, des sources critiques de pression foncière demeurent : des projets de construction des grands barrages hydroélectriques en cours, l'intensification des activités minières, les grandes plantations commerciales et le passage à l'agriculture de deuxième génération amplifient les changements majeurs au détriment des ressources locales des communautés. De nombreuses communautés se sentent systématiquement détachées de leurs terres en raison de l'inadéquation du système de gouvernance foncière actuel qui n'arrive pas à protéger leurs droits et intérêts fonciers.

2. Les Membres camerounais d'ILC, y Compris les Organisations Internationales et Partenaires

La Coalition Internationale pour la terre compte quatre membres nationaux au Cameroun : la Mbororo Sociocultural and Development Association (MBOSCUA), le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), la Community Assistance in Development (COMAID) et la Plateforme Sous-Régionale des Organisations Paysannes d'Afrique Centrale (PROPAC).

i- MBOSCUA signifie « Mbororo Social and Cultural Development Association ». Elle a été conceptualisée en 1987 et officiellement reconnue par le gouvernement de la république du Cameroun conformément à la loi N° 90/053 du 19 décembre 1992 et à la réception de la déclaration d'association N° RDA / 06 / BAPP du 21 octobre 1992, comme association de développement socio-culturel à but non lucratif. La vision de MBOSCUA est de renforcer les capacités des Mbororos, afin qu'ils puissent atteindre un développement durable et équitable dans leur contexte, et de garantir leurs droits humains, sociaux et économiques en tant que citoyens actifs valorisés de la République du Cameroun. L'expertise de MBOSCUA repose sur le pastoralisme, la résolution des conflits, la vie communautaire, les droits fonciers et la protection des défenseurs des droits fonciers (DDF).

ii- Le Centre pour l'Environnement et le développement (CED) est une organisation indépendante et apolitique fondée en 1994. Elle a été créée en réponse à la crise de gestion des forêts au Cameroun observée au début des années 90, avec la forte augmentation de la production du bois industriel, le développement de l'abattage illégal, le braconnage accru et les problèmes environnementaux, sociaux et économiques causés par l'intensification de la pression commerciale sur la forêt. L'action du CED s'est progressivement étendue aux questions d'industries extractives (pétrole et autres minéraux), perçues comme des menaces pour les droits des personnes et pour l'environnement. Depuis le début des années 2000, le CED a fait du renforcement des capacités un pilier de sa stratégie. Il soutient les ONG locales et les associations de la zone forestière au Cameroun et dans d'autres pays du Bassin du Congo (RCA, Gabon, République du Congo, RDC) sur les questions liées à la surveillance de l'exploitation forestière illégale, l'approche de soutien aux communautés indigènes, la cartographie participative, etc.

iii- Community Assistance in Development (COMAID) a été fondée en janvier 2007. COMAID a une équipe multidisciplinaire composée d'un personnel expérimenté et qualifié qui travaille de façon conjointe pour favoriser le développement dans les communautés. L'objectif du COMAID est d'améliorer et élever le niveau de vie des communautés par le développement durable dans les zones rurales et urbaines du Cameroun. COMAID existe pour permettre aux communautés de parvenir à un développement durable par la recherche, le renforcement des capacités, le partenariat, le dialogue / plaidoyer et les interventions sur le terrain dans une approche participative, pour répondre aux principaux besoins de développement et améliorer la prise de décisions via l'intégration d'outils géo-spatiaux tels que GIS et GPS qui sont en développement. Les principaux domaines d'intervention du COMAID sont la gouvernance foncière, la gestion des ressources naturelles, le système d'information géographique pour l'environnement et le développement, l'agriculture durable et la promotion de l'équité entre les genres.

iv- La Plateforme sous-régionale des organisations paysannes d'Afrique Centrale (PROPAC) est une organisation sous-régionale fondée en 2005, qui regroupe 10 organisations paysannes (OP) dans les pays de la région de la CEEAC. La PROPAC a une vision de « l'agriculture familiale entreprenante, durable et modernisée afin d'assurer les fonctions économiques, sociales, culturelles et écologiques pour la sécurité et la souveraineté alimentaires. » Son objectif est d'harmoniser les stratégies et les actions des OP d'Afrique centrale, afin de répondre à leurs préoccupations dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et des stratégies de développement agricole et rural aux niveaux national, régional et international. La stratégie d'intervention de la PROPAC repose sur 4 piliers : (i) le soutien à la structuration et à la planification stratégique des OP ; (ii) le renforcement des capacités institutionnelles des OP ; (iii) la promotion du leadership des femmes et des activités économiques des OP ; (iv) la représentation et la défense des intérêts des petits producteurs.

Il convient de noter que 24 organisations internationales représentées ou qui mènent des activités au Cameroun sont également membres d'ILC. Il s'agit notamment de: Centre de Coopération internationale en recherche pour le développement, Forest Peoples Programme, Global Witness, Global Land Tool Network, Géomètres Sans Frontières, International Institute of Environment and Development, Natural Justice, Oxfam International, Rainforest

Foundation, Swedish Cooperative Centre, Netherlands Development Organisation (SNV), Secours Populaire Français, TERRA Institute, TROCAIRE, Union Internationale du Notariat, World Wildlife Fund, Food and Agriculture Organization, World Agroforestry Centre, International Fund for Agricultural Development, Programme des Nations Unies pour l'environnement, La Banque mondiale et le Programme Alimentaire mondial.

3. Processus de formulation de la Stratégie pays

Ce document s'inspire de la première feuille de route générale de la SNE formulée et validée par les principaux acteurs fonciers du Cameroun à travers une série d'activités consultatives. Il a été alimenté par les enseignements tirés des deux années de mise en œuvre du processus SNE au Cameroun. En fait, après deux ans de mise en œuvre du processus SNE au Cameroun, cinq réalisations majeures ont été faites :

- ♦ Il existe une Plateforme nationale décentralisée, composée de réseaux, plateformes et organisations de la société civile et d'autres acteurs non gouvernementaux impliqués dans la promotion de la gouvernance foncière (syndicats, communautés religieuses, experts en droit, chercheurs, autorités traditionnelles, membres du parlement, etc.), engagés dans un dialogue permanent pour contribuer au processus de réforme foncière au Cameroun et en assurer le suivi.
- ♦ Il y a une grande motivation chez les participants à la Plateforme SNE de contribuer à la création d'un environnement de politique foncière qui réponde aux droits et intérêts des groupes vulnérables tels que les petits exploitants, les femmes et les populations autochtones, et assurer leur bien-être socioéconomique et culturel.
- ♦ Les OSC et les acteurs gouvernementaux ont une motivation croissante à s'engager dans le processus de réforme foncière de façon participative et coordonnée.
- ♦ Il y a une prise de conscience accrue des lacunes dans la politique foncière et le cadre de gouvernance du Cameroun par les acteurs étatiques et non étatiques ; et de nombreuses contributions ont été faites par ces acteurs pour combler ces lacunes.
- ♦ Il y a aussi une confiance croissante parmi les parties prenantes locales qui ont expérimenté le mécanisme commun de la SNE et ses liens avec d'autres mécanismes qui collaborent avec la SNE pour protéger les défenseurs des droits fonciers et pour s'attaquer aux défis auxquels font face les communautés.

Les 18 et 19 juillet 2016, les deux années de mise en œuvre du processus SNE au Cameroun ont été évaluées lors d'un atelier avec les acteurs clés de la SNE⁵. Ce fut aussi l'occasion d'évaluer l'état des engagements de la GFCP au Cameroun, sur la base d'une méthodologie prédefinie. Cette évaluation a été enrichie par des contributions de la réunion de la plateforme nationale qui a suivi la tenue de l'Atelier. Elle a été façonnée par des réflexions au cours d'une réunion restreinte du Comité de pilotage qui a eu lieu avant l'Assemblée régionale africaine et une réunion du Groupe de travail le 4 novembre 2016. Elle a bénéficié des orientations fournies par la stratégie mondiale d'ILC (2016-2021), la Planification SNE, le Manuel de planification, de suivi et d'évaluation et le Cadre des résultats d'ILC. Les principaux produits ont été mis en valeur par le Facilitateur SNE du Cameroun, qui a également bénéficié des formations lors des activités de renforcement des capacités d'ILC qui ont eu lieu à Accra (Ghana) en septembre 2016, et à Tirana (Albanie) en septembre 2016.

⁵ Les acteurs clés de la SNE au Cameroun sont: les membres du Comité de Pilotage, les membres du Groupe de Travail, les moniteurs des hubs régionaux, et les volontaires de gouvernance foncière qui apportent leur soutien pour les activités de la SNE et la rédaction des cas d'études au niveau local.

4. Priorités stratégiques du pays⁶

Le statut de la terre au Cameroun est défini par l'ordonnance N° 74/2 de juillet 1974. Cette disposition subdivise les terres du Cameroun en quatre catégories à savoir : le domaine national, le domaine public, le domaine privé de l'État et le domaine privé des tiers.

Le domaine national consiste en un terrain qui, le 5 juillet 1974, n'est pas classé dans le domaine public ou privé de l'État ni dans le domaine privé des tiers. Le domaine public est l'ensemble des biens (bâtiments ou meubles) appartenant à l'État, aux collectivités locales et aux établissements publics, et affectés à un service public. Il existe deux types : l'un appelé naturel et l'autre artificiel. Le domaine privé de l'État comprend tous les biens immobiliers appartenant à l'État en vertu d'un enregistrement au nom de l'État ou de l'un de ses éléments (dans le cas d'un immeuble). Ainsi, le domaine privé de l'État est constitué par le domaine privé des services publics, le domaine privé des personnes morales de droit public, et enfin le domaine privé des missions diplomatiques. Le domaine privé des tiers est constitué par les espaces sur lesquels sont acquis des biens immobiliers conformes aux normes de droit privé. En d'autres termes, dans le domaine privé des particuliers, la propriété foncière est l'ensemble des terres appartenant à des particuliers en vertu de la délivrance d'un titre foncier (décret N° 2005/481 du 16 décembre 2005).

Le problème de la gouvernance foncière au Cameroun se pose dans un contexte plutôt particulier marqué par les enjeux du développement économique fondés sur une sollicitation massive de la terre et la reconnaissance par les décideurs des incohérences des mécanismes de protection de l'accès à la terre et des droits de propriété des communautés vulnérables. Cette reconnaissance a également été étendue à d'autres ressources naturelles. Ainsi, le Cameroun traverse une période historique où la loi sur les mines, la loi sur les forêts, la loi sur la faune et la loi foncière sont en cours d'examen, tandis que le code pastoral est en cours d'élaboration. C'est une réforme majeure qui présente des opportunités de création d'une cohérence dans la gestion des sols, de la biodiversité et du sous-sol.

Le régime foncier dans les zones urbaines et rurales est l'un des défis à relever par la réforme en cours au Cameroun. Le Cameroun compte environ 25 millions d'habitants, et est caractérisé par son extrême jeunesse⁷, sa répartition démographique inégale sur tout le territoire national, avec une forte concentration dans les régions du Centre et du Littoral ; Douala et Yaoundé accueillant chacune plus de 2 000 000 d'habitants. Pour faire face à la forte demande des logements neufs évalués à 30 000 unités par an (alors que les organisations formelles produisent moins de 5 000 unités par an), des quartiers spontanés mal desservis et mal équipés sont créés à la périphérie des villes.

L'évaluation du système d'administration foncière actuel révèle la dualité des normes de propriété coutumières et du droit foncier positif, l'insécurité des terres dans les zones rurales qui, en l'absence d'un titre foncier, relèvent de la catégorie des terres nationales (même après un développement et un investissement à long terme), l'occupation excessive et dense des zones inadaptées et officiellement interdites, ainsi que l'occupation des zones suburbaines non structurées dans les villes. Il en résulte une occupation illégale des espaces urbains, une offre insuffisante de terres viables et équipées et la flambée des prix. Une autre faiblesse est le très significatif marché foncier informel qui représente 80% du marché foncier national, et qui sert parfois d'étape préliminaire à toute acquisition foncière, suivi d'efforts insuffisants pour régler les conflits fonciers, la délinquance foncière de la part des autorités locales et des investisseurs étrangers, la spéculation foncière et l'accaparement des terres à des fins monopolistiques.

L'économie du Cameroun repose sur le secteur agro-pastoral⁸. À cet effet, les cultures vivrières et les cultures d'exportation, l'élevage, la pêche et la foresterie en sont les piliers. En 2005, l'agriculture camerounaise représentait 41,5% du PIB, employait près de 50% de la population active et produisait plus de la moitié du total des recettes d'exportation. La majorité de cette agriculture est soutenue par des exploitations familiales, caractérisées par leur petite taille, leur sous-équipement et leur difficulté à écouter les produits. L'agriculture camerounaise comprend également des plantations agro-industrielles situées sur des grandes surfaces, spécialisées dans la culture des produits aussi variés que le palmier à huile, le cacao et les arbres fruitiers, dont la plupart sont exportés.

Dans les zones rurales, les terres arables sont estimées à environ 7,2 millions d'hectares, mais seulement 1,8 million d'hectares sont effectivement cultivés⁹. Cela permet de noter l'importance du potentiel offert par la disponibilité de ces immenses terres fertiles. Le développement du potentiel agricole du Cameroun semble faible : seulement 17% des terres irriguées sont exploitées alors que seulement 26% des terres arables sont cultivées. Face à cette situation, les autorités sont engagées dans l'amélioration et l'utilisation des terres arables dans le pays. L'État encourage la création et le développement des moyennes et grandes exploitations agricoles en fournissant des terres dans le domaine foncier national et des zones de résidence. Les opérateurs économiques engagés dans ce processus reçoivent également des conseils et un soutien spécifique pour le développement de leurs plantations. L'activité des entrepreneurs agricoles, qui est le travail d'une élite urbaine, a un impact majeur sur les ressources foncières du pays, d'autant plus que depuis 2012, le choix des pouvoirs publics pour l'agriculture de "deuxième génération" est clairement établi. Les grandes et moyennes exploitations agricoles et la mécanisation de l'agriculture sont désormais des priorités

⁶ Cette analyse est basée sur le rapport FAO (FAOSTAT. Les estimations de FAO, 2013), Banque Mondiale, (CAGF) et les données de la SNE.

⁷ Plus de la moitié de la population est constituée des jeunes de moins de 15 ans.

⁸ Paul TCHAWA, CAGF, rapport préliminaire, 2014.

⁹ <http://landportal.info/fr>

clairement définies par les pouvoirs publics. Le Cameroun occupe la plus grande masse forestière du continent après la RDC, soit 19,6 millions d'hectares : ce qui représente environ 40% du territoire camerounais. Cependant, cette importante masse forestière n'est pas uniforme et est composée du domaine forestier permanent, du domaine forestier non-permanent ou des multiples forêts, et de la mangrove. Une partie de la forêt est exclusivement destinée à la conservation. Le réseau des aires protégées au Cameroun couvre 12,5% du territoire national, estimé à 6 127 566 ha. L'objectif du gouvernement est d'augmenter cette zone à 30%.

Les Unités de gestion forestière (UGF) servent de base à l'octroi des concessions aux opérateurs économiques. Ces concessions sont de vastes zones forestières allouées à la gestion à long terme afin de garantir l'investissement de l'opérateur économique en lui permettant de s'impliquer dans la gestion forestière. De manière spécifique, l'exploitation forestière est permise dans les forêts permanentes avec une validité renouvelable de 15 ans dans le cas des concessions forestières n'excédant pas 200 000 ha. Dans la forêt non permanente, elle est autorisée dans le cadre de la coupe de ventes couvrant une superficie de 2500 ha pour une période de 3 ans. L'exploitation forestière au Cameroun est actuellement assurée par une centaine de sociétés forestières (dont 41% sont des nationaux) situées sur près de 6 millions d'hectares. L'industrie forestière est l'une des plus développées de la sous-région, avec une capacité installée de plus de 2,5 millions de m³. L'autre aspect de ce développement est le taux élevé de déforestation au Cameroun, qui est le plus élevé en Afrique (0,9% par an).

Les activités d'exploration minière ont commencé au début des années 2000, et plusieurs permis d'exploration ont été délivrés à diverses sociétés minières parmi lesquels Camiron, Venture Capital Group et Resource Generation Limited. Des licences sont délivrées dans les régions de l'Est et du Sud du Cameroun. Plusieurs types de minéraux sont concernés, mais les plus importants sont : le fer, le cobalt, le nickel et le diamant.

L'évaluation par pays des 10 engagements d'ILC pour la gouvernance foncière centrée sur les personnes démontre que la mise en œuvre de tous les 10 engagements a été utile au Cameroun. Par ailleurs, cette évaluation a soulevé certains domaines prioritaires concernant les droits fonciers (engagement 1), divers régimes fonciers (engagement 2), les droits fonciers égaux pour les femmes (engagement 4), la sécurisation des droits territoriaux pour les peuples autochtones (engagement 5), la gestion des écosystèmes au niveau local (engagement 6), les actions efficaces contre l'accaparement des terres (engagement 9) et la protection des défenseurs des droits fonciers (engagement 10).

La reconnaissance du régime foncier n'est pas suffisamment étendue pour assurer la sécurité du régime foncier de tous les groupes nationaux et parties prenantes au Cameroun. Bien que le droit positif ait généralement réglé la question de la reconnaissance des droits fonciers dans les zones urbaines et rurales, le problème reste encore très aigu dans de nombreux autres aspects.

Le droit d'accès à la propriété foncière est consacré par le législateur qui en définit les termes. Selon l'ordonnance de 1974, la propriété foncière n'est efficace que si les titres fonciers sont détenus. Depuis cette ordonnance, le titre foncier qui consacre la propriété foncière au Cameroun ne peut être obtenu qu'après qu'une commission consultative des terres ait visité le terrain et rédigé ses procès-verbaux. Cette précaution permet d'établir la paternité et l'occupation pacifique du terrain, qui constitue la principale prévention des conflits fonciers mise en place par le législateur.

Les cadres juridiques en vigueur au Cameroun ne reconnaissent pas les droits collectifs dans les zones rurales et les droits des groupements informels dans les zones urbaines. En effet, le régime foncier au Cameroun a plusieurs niveaux et contient plusieurs catégories de groupes sociaux (autochtones, enfants, femmes, etc.). Cela est contraire au Préambule de la Constitution du 18 janvier 1996, qui confère des droits individuels et collectifs à certains groupes sociaux tels que les peuples autochtones, sans déterminer les mécanismes de leur mise en œuvre. Ces derniers n'ont pas non plus fait mention du statut des groupes informels dans les zones urbaines. Ce sont des vides juridiques sur le statut des différents groupes sociaux vis-à-vis de la terre qui compliquent la reconnaissance des droits collectifs dans les zones rurales et urbaines.

Les acteurs de la société civile sont à certains moments des repères des différents changements, car ils soulèvent toujours les faiblesses du cadre juridique et dénoncent les mauvaises pratiques. Avant le processus SNE, de nombreuses OSC, réseaux et plateformes s'attaquaient au défi de la réforme foncière d'une manière isolée, sans se consulter, avec de mauvaises relations avec les décideurs. De plus, les OSC et les plates-formes locales n'étaient pas connectées aux niveaux régional et international ; perdant ainsi les opportunités que le levier d'ILC pouvait offrir en termes de renforcement des capacités. L'écart d'information et certains chevauchements dans la manière d'aborder les questions foncières étaient alors inefficaces.

L'un des défis posés par les parties prenantes et les membres de la Coalition était l'absence d'une réponse adéquate aux défis quotidiens des droits fonciers, en particulier la situation des défenseurs des droits fonciers. En fait, certains de ces acteurs sont persécutés à cause de leur engagement ferme à défendre leurs droits fonciers.

communautaires. Mais étant donné qu'il n'existe aucun instrument juridique au niveau national lié au respect et à la protection des droits civils et politiques des défenseurs des droits de l'homme qui travaillent sur des questions foncières, ils sont battus, soumis au harcèlement judiciaire, ou simplement emprisonnés. Le mécanisme commun de la SNE apparaît comme un chapitre national du fonds d'urgence de la d'ILC, avec une bonne collaboration avec d'autres fonds existants en faveur des DDF. Bien qu'il existe une institution nationale indépendante de défense des droits de l'homme, son mandat est général et ne se concentre pas spécifiquement sur le contrôle des questions foncières et des abus aux niveaux national et sous-national.

Les communautés indigènes du Cameroun sont divisées en chasseurs de la forêt et des éleveurs des zones de savane appelées Mbororo. Il semble important de traiter les questions qui s'y rapportent de façon pragmatique, en passant par les pâturages : ce qui aidera à sécuriser les espaces pour la principale activité socio-économique de la communauté Mbororo; et la Matrice des Terres afin d'améliorer la transparence dans le processus d'acquisition des terres.

La plateforme SNE rassemble actuellement 300 acteurs étatiques et non étatiques. Il est important de façonnier l'engagement, de clarifier les obligations et d'améliorer les participations de tous les membres. La Plateforme SNE est un espace de dialogue permanent, afin de contribuer aux discussions en cours sur les ébauches des différents projets de loi disponibles et déjà introduits au niveau de la Présidence de la République, et relever les défis auxquels est confronté chacun des acteurs identifiés face aux défis mondiaux liés aux normes GFCP.

Les décideurs politiques sont plus influencés par les partenaires internationaux qui fournissent des conseils au niveau du gouvernement et organisent les maires et les parlementaires en réseaux et plateformes, afin de relever les défis identifiés.

Les **six des 10 engagements d'ILC** qui doivent être les plus **considérés** lors de la mise en œuvre de la Stratégie sont : les droits fonciers (engagement 1), divers régimes fonciers (engagement 2), les droits fonciers égaux pour les femmes (engagement 4), la sécurisation des droits territoriaux pour les peuples autochtones (engagement 5), la gestion des écosystèmes au niveau local (engagement 6), les actions efficaces contre l'accaparement des terres (engagement 9) et la protection des défenseurs des droits fonciers (engagement 10).

Leur combinaison dans cette stratégie vise trois principaux changements :

- ◆ La sécurité foncière des utilisateurs locaux des pâturages augmente grâce à l'amélioration de la mise en œuvre des politiques, de lois et des bonnes pratiques favorables ;
- ◆ La transparence et la responsabilité dans les décisions concernant la terre et l'investissement sont améliorées.
- ◆ La nouvelle politique foncière et la nouvelle loi foncière sont adoptées et reflètent les besoins des secteurs les plus vulnérables de la société ainsi que les valeurs de la GFCP.

NOTRE OBJECTIF

**INSTAURER UNE GOUVERNANCE FONCIÈRE
PARTICIPATIVE ET AU SERVICE DE L'ÊTRE HUMAIN
À L'ÉCHELLE NATIONALE, QUI RÉPONDE AUX
BESOINS DES PERSONNES QUI VIVENT DE LA
TERRE, ET EN PROTÉGEANT LEURS DROITS.**

5. Analyse des parties prenantes et état du dialogue national

A. Tableau des intervenants

Parties prenantes du monde des affaires	Parties prenantes du secteur public	Parties prenantes de la société civile
<ul style="list-style-type: none">• Chambre de Commerce• Chambre d'Agriculture• Entrepreneurs• Groupes et ordres professionnels• Entreprises et promoteurs de l'immobilier• Ordres juridiques• Huissiers de justice• Institutions Financières• Compagnies d'agriculture à grande échelle• Unités de Coordination des grands projets utilisant la terre à grande échelle	<ul style="list-style-type: none">• Présidence de la République• Bureau du Premier Ministre• Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières et Conseillers (Exécutif)• Fonctionnaires dans les Services d'acquisition ou d'exploitation des terres• Représentants élus (Maires, Parlementaires et Sénateurs)• Commission Nationale des Droits de l'Homme et de la Liberté• Organes internationaux (Union Européenne, Banque mondiale, etc.)	<ul style="list-style-type: none">• Autorités traditionnelles• Médias• Communautés de foi• Universités et centres de recherche• Syndicats• Organisations de la société civile• Réseaux et plates-formes de la société civile (RECODH, PF DESC, REFAC, RC & D, COLAT, plateforme RRI, REJEFAC, etc.)• Caucus parlementaire sur la gestion des ressources naturelles (REPAR)• ONG nationales• ONG internationales (ICRAF, UICN, RRI, CIRAD, ...)

Au niveau du Cameroun, un premier Comité de pilotage de quatre (04) membres composé de MBOSCUDA, CED, COMINSUD et ACDIC a dirigé la phase de formulation de la SNE et invité jusqu'à 30 organisations de la société civile, réseaux et plates-formes qui ont apporté la contribution nécessaire pour son lancement. Ce comité de pilotage initial a été rejoint par PROPAC, le Caucus Parlementaire, l'UICN-PACO, le Centre de Recherche Fondation Paul Ango Ela, une magistrate et la facilitatrice de la Plateforme RRI, qui sont tous devenus membres du Comité de Pilotage de la SNE.

Les acteurs gouvernementaux ont été contactés à travers le Ministère des Domaines, du cadastre et des affaires foncières dont le représentant est venu à l'atelier de formulation. Le Secrétaire Général de ce ministère ouvre la réunion initiale de la Plateforme nationale. Le Ministère des Domaines, du cadastre et des affaires foncières a personnellement ouvert le Forum Mondial de la terre de Dakar, organisé par ILC. Tous les sept ministères traitant de la terre, de l'élevage et des ressources naturelles participent aux activités de la plateforme SNE.

Les parties prenantes de la SNE au Cameroun ont profité du Document de Positions concertées pour organiser un événement spécial avec les personnes du milieu d'affaires, afin de présenter le document d'orientation sur les réformes agraires, de discuter des défis de l'accès à la terre et suggérer des conseils inclus dans le Guide communautaire produit par la SNE.

B. Plateformes existantes ou initiatives en matière de gouvernance foncière

Au niveau du Cameroun, RRI dispose d'une Plateforme composée de 11 membres qui travaillent sur la tenue foncière. RRI siège au Comité de pilotage de la SNE, et bon nombre de ses membres sont également membres de la Plateforme SNE.

FAO, LPI, RRI, GLTN, WB / LGAF, l'IIDD et Oxfam organisent des ateliers occasionnels au Cameroun, mais n'ont pas de plateformes formelles d'acteurs sur le terrain. Le Secrétariat de la SNE entretient des contacts avec ces acteurs afin de solliciter leur collaboration et leur implication dans le processus SNE du Cameroun.

6. But et changements attendus au cours de la période stratégique

A. Objectif

L'objectif général de la SNE du Cameroun est d'influencer la formulation et la mise en œuvre des politiques foncières et des cadres juridiques, en utilisant comme boussole les 10 engagements d'ILC en matière de gouvernance foncière centrée sur les personnes, et les Directives Volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers (Directives volontaires), et les Lignes Directrices sur la politique foncière en Afrique comme repères clés.

Son but est de promouvoir une gouvernance foncière centrée sur les personnes (GFCP) au niveau du pays, pour créer un environnement de politique foncière qui réponde et protège les droits et intérêts des groupes vulnérables tels que les petits exploitants agricoles, les femmes et les populations autochtones, garantissant ainsi leur bien-être économique et culturel.

B. Changements attendus

La SNE s'efforcera d'apporter les trois principaux changements suivants dans le contexte camerounais :

1. Grâce au plaidoyer et au lobbying des parties prenantes de la SNE, la nouvelle politique foncière et la nouvelle loi foncière reflètent les besoins des couches les plus vulnérables de la société ainsi que les valeurs de GFCP

Dans le cadre du processus actuel de réforme foncière, les parties prenantes de la SNE éviteront d'aborder la question foncière de façon isolée. En fait, d'autres politiques sectorielles qui sont ou ont été récemment débattues ne peuvent être ignorées en raison de leurs liens clairs et de leurs répercussions sur le régime foncier. Parmi ceux-ci, on peut citer¹⁰ : le code forestier, la loi sur la gestion de l'environnement, la loi sur l'eau et le code pastoral. Il y a un besoin évident de cohérence, et la SNE visera à influencer la réforme foncière en adoptant une approche plus globale. Ceci inclura un dialogue plus étendu et une tentative de convergence des positions et des intérêts.

Objectifs stratégiques

- a. La plateforme SNE devient un mécanisme légitime et durable de consultation multipartite pour la prise de décision concernant la révision des cadres juridiques, des stratégies politiques et des réglementations administratives relatives à la terre et aux ressources naturelles pour les acteurs vulnérables.
- b. La Plateforme SNE dispose des outils et des capacités adéquats pour mobiliser les parties prenantes de la SNE en tant que communauté habilitée à assurer un suivi efficace, à produire des connaissances, et à défendre la cause des défenseurs des droits fonciers et les terres communautaires.
- c. La Plateforme SNE influence les décideurs politiques et ceux qui peuvent influencer les décideurs politiques, tels les personnes du milieu des affaires et les acteurs internationaux, et s'engager avec eux lors du débat sur et/ou la rédaction du document de politique foncière et du projet de loi.

2. La sécurité foncière des personnes dont la vie dépend de la terre, est améliorée grâce à une meilleure mise en œuvre des politiques, des lois et des bonnes pratiques.

La situation d'insécurité dans le nord et l'est du Cameroun met beaucoup de pression sur le marché de la vache et les ressources alimentaires, suscitant ainsi des conflits. Le cadre réglementaire relatif aux activités pastorales - le code pastoral - a été élaboré avec le soutien de la FAO, mais celui-ci n'a pas encore été soumis au Parlement. L'Initiative d'ILC sur les pâturages a lancé un projet pilote au Cameroun qui soulève certaines voies qui doivent être suivies.

L'objectif spécifique du pays en matière de pâturages est d'améliorer la tenue pastorale par le pilotage, l'extension et la reproduction des bonnes pratiques en matière de gestion des pâturages.

Objectifs stratégiques

Au cours de cette période de planification, des activités seront menées pour atteindre les quatre objectifs stratégiques suivants:

- a. L'Initiative sur les Pâturages au Cameroun est un projet-phare pour piloter la mise en œuvre de régimes communs de pâturages communautaires.
- b. Les acteurs des pâturages s'engagent à promouvoir des itinéraires d'apprentissage nationaux et internationaux pour délimiter et sécuriser les corridors de transhumance et
- c. Mettre en place une plateforme régionale de gestion des pâturages pour l'Afrique centrale.
- d. Renforcer les capacités organisationnelles des coopératives laitières féminines en matière de marketing et d'accès au marché.

¹⁰ La loi n°2016/17 du 14 décembre 2016 a été adoptée par le parlement lors de la session de novembre 2016, et promulguée le 14 décembre de la même année par le Chef de l'Etat.

3. La transparence et la responsabilité dans les décisions concernant la terre et l'investissement améliorée grâce à la page nationale de la Land Matrix.

L'accès à l'information sur les acquisitions et les investissements fonciers est l'un des points critiques qui caractérisent le système de gouvernance foncière du Cameroun. En fait, il n'existe aucun mécanisme pour assurer l'accès à l'information et aux données liées à l'acquisition des terres. En tant qu'initiative indépendante mondiale de suivi foncier qui promeut la transparence et la responsabilité dans les décisions concernant les terres et l'investissement, l'initiative Land Matrix¹¹ rassemblera au niveau du pays, les membres de la Plateforme ILC - SNE Cameroun et certains acteurs clés, parmi lesquels les acteurs du secteur public ou du secteur privé. La page Cameroun de la Land Matrix pourrait fournir des informations provenant des différents ministères et acteurs publics traitant de la terre, ainsi que des données provenant d'acteurs de terrain comme les OSC et les activistes de l'environnement et des médias. Les informations recueillies seront validées avant d'être mises à la disposition du public.

- a. La page Cameroun de la Land Matrix (LM Cameroun) devient alors un outil participatif pour la promotion de la transparence et de la responsabilité en matière de décision foncière.
- b. Le pilotage et l'animation conjointe de la page LM comme une initiative / un outil commun de suivi de la gouvernance foncière renforce la collaboration parmi les OSC, les acteurs étatiques et les acteurs du milieu des affaires concernant l'administration foncière.

C. Résumé de la Stratégie pays (cadre d'influence de la SNE au Cameroun)

STRATEGIE PAYS - CAMEROUN	COMMENT (Objectifs Stratégiques / Activités)			
	CONNECTER (Renforcement des plateformes, possibilités de dialogue, nouveaux partenariats stratégiques)	MOBILISER (Renforcement des capacités, production et partage des connaissances, pilotage des approches et pratiques, etc.)	INFLUENCER (Plaidoyer, campagnes, audiences publiques, etc.)	
Objectif: Promouvoir une gouvernance foncière centrée sur les personnes au niveau du pays, pour créer un environnement de politique foncière qui réponde aux droits fonciers et aux intérêts des groupes vulnérables tels que les petits exploitants, les femmes et les populations autochtones, garantissant ainsi leur bien-être socio-économique et culturel.				
Quoi	<p>Changements dans les PRATIQUES</p> <p><i>La sécurité foncière des personnes dont la vie dépend de la terre, est améliorée grâce à une meilleure mise en œuvre des politiques, des lois et des bonnes pratiques</i></p> <p><i>La transparence et la responsabilité dans les décisions concernant la terre et l'investissement est améliorée grâce à la page nationale de la Land Matrix .</i></p> <p>Changements dans les POLITIQUES</p> <p><i>Grâce au plaidoyer et au lobbying des parties prenantes de la SNE, la nouvelle politique foncière et la nouvelle loi foncière reflètent les besoins des couches les plus vulnérables de la société ainsi que les valeurs de GFCP.</i></p>	<p>Mettre en place une plateforme régionale de gestion des pâturages pour l'Afrique centrale.</p> <p>Renforcer la collaboration et les liens entre les OSC, les acteurs étatiques et la communauté des hommes / femmes d'affaires en matière d'administration foncière.</p> <p>La Plateforme SNE devient un mécanisme légitime et durable de consultation multipartite pour la prise des décisions concernant la révision des cadres juridiques, des stratégies politiques et des réglementations administratives relatives aux terres et aux ressources naturelles.</p>	<p>L'Initiative sur les Pâturages au Cameroun agit comme un projet-phare pour piloter la mise en œuvre des régimes communs des pâturages communautaires.</p> <p>Les acteurs des pâturages sont engagés dans la promotion des itinéraires d'apprentissage nationaux et internationaux pour délimiter et sécuriser les corridors de transhumance</p> <p>Les capacités organisationnelles des coopératives laitières féminines sont renforcées en matière de commercialisation et d'accès aux marchés</p> <p>Comité conjoint de pilotage et de fourniture de la page LM comme une initiative / un outil commune de suivi de la gouvernance foncière.</p> <p>La Plateforme SNE dispose des outils et des capacités adéquats pour mobiliser les parties prenantes de la SNE en tant que communauté habilitée à assurer un suivi efficace, à produire des connaissances et à soutenir les défenseurs des droits fonciers et les terres communautaires.</p>	<p>La page du Cameroun devient un outil participatif pour la promotion de la transparence et de la responsabilité dans les décisions sur la terre.</p> <p>La Plateforme SNE influence les décideurs politiques et ceux qui peuvent influencer les décideurs politiques tels que le monde des affaires et les acteurs internationaux, et s'engager avec eux lors de la discussion / rédaction du document de politique foncière et de la Loi.</p>

¹¹ Consulter <http://landmatrix.org/en/> pour plus de détails.

7. Contenus de la Stratégie

Les activités de la SNE sont axées sur un dialogue permanent entre les parties prenantes, afin de s'assurer que les propositions figurant dans le Document de Positions concertées soient prises en considération dans le cadre de la politique qui en résulte, et appliquées au niveau local pour répondre aux besoins et aux intérêts des couches vulnérables de la société. La collaboration avec les décideurs politiques sera améliorée, et les actions de renforcement des capacités renforceront les compétences des acteurs de la SNE et des communautés locales pour assurer une bonne gouvernance foncière, défendre les terres des communautés et défendre l'accès aux terres et les droits de propriété foncière des populations pauvres et vulnérables.

Un Guide des Communautés pour l'engagement des négociations, les alertes et / ou la demande de réparation en cas de violation de leurs droits sera partagé et utilisé, au besoin, au niveau local par les organisations membres d'un hub pour inspirer les dirigeants des communautés pendant les sessions de formation, les campagnes de plaidoyer et les négociations éventuelles.

Le renforcement des capacités se concentrera sur les ateliers de formation, le travail sur le terrain avec quelques communautés pilotes et une discussion sur le renforcement des capacités dans le site Web de la SNE¹². Une fenêtre de téléchargement sera disponible sur le site Web de la SNE avec divers contenus (rapports, guides, matériel de formation, rapports de synthèse, rapports d'étude, instruments internationaux et standards telles que les Directives Volontaires, etc.).

Les réunions de plaidoyer avec les parlementaires, les acteurs gouvernementaux et les milieux d'affaires, ajoutées aux réunions informelles, apporteront les résultats du dialogue de la société civile, feront le suivi des discussions antérieures, recueilleront les points de vue et partageront les conclusions des réflexions et des actions de recherche. Comme l'apprentissage doit jouer un rôle important dans la SNE, la plateforme SNE sera renforcée en tant que mécanisme national d'apprentissage horizontal par le biais d'essais pilotes, l'identification et le partage sur les bonnes pratiques au profit d'autres acteurs de la Plateforme et au-delà. Le dialogue politique multipartite au sein de la Plateforme sera renforcé. Une visite d'échange sera organisée chaque année, afin de partager les résultats et apprendre d'autres pays de la SNE et ceux qui n'ont pas de SNE. Les membres de la Plateforme seront encouragés à utiliser les modèles prédéfinis fournis dans la boîte à outils SNE téléchargeables sur le site Web de la SNE, pour les activités, les expériences et les pratiques. La SNE du Cameroun participera également à des événements d'apprentissage et des échanges soutenus chaque année par ILC Global, sur la base des expériences de la base des données. Toujours à l'échelle mondiale ou régionale, suivant les opportunités proposées par les forums d'ILC, les idées pertinentes constitueront également une contribution à cet égard. Au niveau des pays, des activités d'apprentissage comme la Semaine de la Terre seront organisées, avec le soutien du Secrétariat d'ILC et de l'Unité de Coordination régionale.

Objectifs Opérationnels

Au niveau opérationnel, cette stratégie vise à connecter, mobiliser et influencer.

i. Connecter les parties prenantes de la SNE dans une Plateforme étendue, dynamique, légitime et durable

Cette connexion sera assurée par le biais de la Plateforme nationale de promotion de la gouvernance foncière au Cameroun (Plateforme SNE Cameroun). La nature et la composition, le mandat et l'expansion ainsi que la facilitation de la plateforme seront conçus pour devenir un mécanisme légitime et durable de consultation multipartite pour la prise des décisions concernant la révision des cadres juridiques, des stratégies politiques et des règlements administratifs qui influencent les droits d'accès à / l'utilisation des terres et des ressources naturelles chez les acteurs vulnérables¹³ que sont les petits agriculteurs et les éleveurs, les femmes, les jeunes, les communautés rurales et les populations autochtones.

- **Nature et composition de la Plateforme SNE**

La Plateforme nationale est le principal organe décisionnel du processus SNE au Cameroun. Dans l'organigramme de la SNE, elle constitue une sorte d'Assemblée Générale. Elle regroupe les réseaux, les plateformes et les organisations de la société civile, un Réseau de Parlementaires traitant de la gestion durable des terres et des ressources naturelles, les autorités traditionnelles, les organisations des peuples autochtones, des centres de recherche, des enseignants d'universités, des membres des professions judiciaires, des avocats, des huissiers et d'autres acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux impliqués dans la promotion de la gouvernance foncière (syndicats, communautés religieuses, etc.).

¹² Consulter <http://www.nescameroon.org> ou <http://www.landcoalition.org/good-practices> pour plus de détails.

¹³ L'un des résultats de la dernière réunion de la Plateforme SNE qui s'est tenue du 21 au 22 juillet 2016 a été d'étendre les groupes-cibles de la SNE aux femmes, petits agriculteurs et peuples autochtones. Les différentes tables-rondes ont suscité l'attention sur la situation des jeunes, petits éleveurs et communautés rurales pauvres qui doivent être comptés parmi les personnes vulnérables, pour ce qui est de l'accès à la terre à la terre et au contrôle sur leurs terres.

• **Mandat et extension de la Plateforme**

La Plateforme SNE se réunit deux fois par an pour discuter des avancées en matière de gouvernance foncière au Cameroun en général et dans la SNE en particulier, pour déterminer l'orientation générale et les actions conjointes afin d'améliorer la situation et participer au fonctionnement du système de suivi-évaluation de la SNE.

La Plateforme est représentée dans chaque région par un hub régional, qui est son représentant au niveau régional. Chaque hub est dirigé par un leader élu par les organisations membres du hub. Au niveau local, le hub s'occupe du suivi de la gouvernance foncière et des actions administratives y afférentes.

• **Facilitation de la Plateforme**

La Plateforme SNE est constituée pour être présidée par un président élu représentant une organisation membre d'ILC au Cameroun. La personne élue doit être membre statutaire du comité de pilotage de la SNE.

Depuis le lancement, la plateforme SNE est co-présidée par CED et MBOSCUDA, deux des quatre membres d'ILC au Cameroun.

Le lancement de l'appel à candidatures, la rédaction des outils de facilitation ainsi que la facilitation quotidienne de la Plateforme SNE Cameroun sont assurés par le Facilitateur.

Au cours de la mise en œuvre de cette stratégie nationale, un coin d'adhésion sera ouvert pour gérer l'adhésion au SNE et ses différentes catégories. Cette gestion comprendra la prise en compte de l'inscription aux niveaux national et régional par le biais du Secrétariat SNE, des centres régionaux ou en ligne sur le site web, qui sont en attente de validation. Des procédures d'adhésions claires, des engagements fermes, la catégorisation des membres et la simplification des prises de décisions seront ajoutées aux termes de références de la Plateforme nationale existante.

Une réunion générale de la Plateforme aidera à présenter des rapports de toutes les réalisations du processus SNE à l'Année 3 et les leçons apprises. Ce sera également l'occasion pour les membres de présenter leurs activités sur la gouvernance foncière, inspirées du processus SNE ou la valeur ajoutée de la SNE dans leur vie organisationnelle quotidienne.

La réunion pourrait aussi être l'occasion de réfléchir sur la structure et l'avenir de la Plateforme SNE, en réfléchissant dans le sens des engagements et des procédures.

Même si le nouveau cadre juridique est disponible, cet examen aidera à mesurer les réalisations et les défis des préoccupations de la société civile concernant la réforme foncière.

On pourrait faire une levée de fonds pour une autre réunion de la Plateforme.

ii. **Mobiliser les parties prenantes de la SNE en tant que communauté compétente engagée dans le suivi effectif, la production des connaissances, et prêtes à défendre les avocats des droits fonciers et les terres de la communauté¹⁴**

- Renforcement des capacités et autonomisation
- Suivi et production des connaissances
- Communications internes et externes SNE
- Accès au Mécanisme des Défenseurs des Droits de l'Homme d'ILC (mécanisme commun)
- Adoption des Outils de Suivi des terres (Critères d'Évaluation de Genre et matrice foncière).

iii. **Influencer les décideurs politiques et les personnes susceptibles d'influencer les décideurs politiques tels que les personnes du milieu des affaires et les acteurs de la communauté internationale**

- Politiques, lois et réformes ciblées
- Sensibilisation
- Campagnes médiatiques et de plaidoyer
- Documents de Position conjointe
- Initiative locale démonstrative pour sécuriser les droits fonciers et informer le dialogue politique

¹⁴ L'un des outils de la SNE est le Mécanisme Commun de soutien aux communautés locales qui sont confrontées à l'urgence concernant les problèmes fonciers a été lancé le 2 mars 2016. Il a été inspiré du cas des communautés Mbororos de Banja dont les maisons avaient été détruites sous l'ordre de l'Archevêque de Bamenda, afin de construire une Université Catholique. Ce cas a été soutenu par la SNE et la communauté a été rétablie sur ses terres.

8. Mécanisme de Coordination

La SNE Cameroun dispose d'un mécanisme de coordination harmonisé qui prend en considération ses différents organes : la Plateforme Nationale, le Comité de Pilotage, le Groupe de Travail et l'Unité de Facilitation qui est le Secrétariat de la SNE.

Après l'appel à candidatures du 5 septembre 2014, 300 acteurs ont rejoint la Plateforme SNE, parmi lesquels les OSC, les réseaux et plateformes d'OSC, les instituts de recherche, les enseignants d'universités et chercheurs, les avocats et huissiers, les parlementaires et les autorités traditionnelles. Au niveau national, la Plateforme SNE est co-présidée par CED et MBOSCUDA. La Plateforme est décentralisée au niveau régional, représentée par des hubs régionaux pour la promotion de la gouvernance foncière au Cameroun.

Afin d'améliorer la transparence, l'inclusion et la responsabilité au sein de la Plateforme, une fenêtre d'adhésion sera ouverte dans le site web de la SNE, afin de mettre à jour la liste des membres de la Plateforme et leurs contacts selon leurs régions. Pour les questions de visibilité, les membres de la Plateforme pourront soumettre des articles ou des liens de leurs activités projetées, sur le site web de la SNE. Les réunions de la Plateforme telles que les réunions du Comité de Pilotage seront l'occasion d'évaluer la qualité de la participation des membres et fournir des orientations pour un engagement plus efficace.

Le Groupe de travail étudiera et résumera les questions relatives au processus de réforme de la politique foncière en Afrique et à d'autres instruments internationaux relatifs à la terre, afin de renforcer les capacités des parties prenantes de la SNE à influencer le processus de réforme de la politique foncière en cours. Mais en raison de la diversité des différents contenus, il faudra créer deux groupes de travail plus axés sur les nouveaux contenus de la SNE. Les propositions formulées par le biais des notes d'orientation, d'études de cas ou d'autres documents techniques renforceront le dynamisme du groupe de réflexion au sein de la SNE, et renforceront la collaboration avec les décideurs politiques. Un draft de la politique foncière nationale qui fournit des orientations et quelques propositions afin de construire la vision globale de la gestion des terres dans le pays sera proposé. Ce document sera préparé par le groupe de travail de la composante 1, partagé avec les autres pour contributions, et validé dans un atelier ouvert aux parlementaires et aux acteurs du gouvernement.

Des Volontaires pour la Gouvernance de foncière (VGF) seront sélectionnés au sein de la Plateforme SNE, afin de mettre en œuvre le processus SNE. Les VGF collecteront des informations sur les activités de la SNE ou celles liées à la terre dans leur région. Ces renseignements pourront être consignées dans les fiches et rapports de suivi - évaluation de la SNE ou capitalisées sous forme d'images, vidéos ou bandes d'enregistrement. Certaines seront disponibles sur le site web et à la fin du processus, un rapport de suivi - évaluation expliquant les résultats de ce processus sera disponible.

Les activités à la base et les ressources correspondantes seront gérées par les hubs régionaux et certains membres de la Plateforme. À ce niveau, le secrétariat accompagnera les hubs dans la mise en œuvre des activités prévues. Les tâches seront partagées en fonction des compétences et des capacités des membres des hubs. Toute organisation chargée d'exécuter une tâche dans le cadre du plan d'action devra produire les rapports narratifs et financiers pour les tâches ou les activités qu'elle dirige. Les activités générales des hubs telles que les réunions des hubs seront dirigées par les représentants des hubs.

Au niveau national, les compétences de participation des organisations seront évaluées, ainsi que certains aspects techniques des activités telles que la mise en œuvre des activités du mécanisme commun assignées aux organisations en fonction de leur expertise et de leur capacité avérée à gérer efficacement les activités respectives. Tout cela se fera sous la coordination du Comité de Pilotage, assisté par le Secrétariat. Toutefois, les activités générales telles que les réunions de la Plateforme, les réunions du Comité de Pilotage, les séances des groupes de travail, le recrutement des consultants pour les études, etc. seront gérées par le Comité de Pilotage de la SNE, avec l'aide du Secrétariat de la SNE.

Le Secrétariat de la SNE élaborera les plans d'activités et les rapports narratifs des activités, ainsi que les rapports financiers trimestriels, en utilisant comme outils : le Manuel de procédures, le Manuel de Suivi et Évaluation, la stratégie fundraising, la stratégie de communication ajoutée au Guide de l'identité visuelle d'ILC, ainsi que la charte graphique de la SNE au Cameroun, pour une meilleure mise en œuvre.

9. Communication

La communication sera cardinale dans la SNE. La stratégie de communication de la SNE aura pour cible : le grand public, les communautés rurales, les membres des plateformes, les personnes du milieu d'affaires et les principaux décideurs politiques, afin d'atteindre les objectifs suivants :

- ◆ Fournir des connaissances sur les réalisations du processus SNE aux niveaux national et international ;
- ◆ Mettre la gouvernance foncière au centre du débat national ;
- ◆ Fournir suffisamment d'informations et combler l'écart d'information entre les différentes couches de la population ;
- ◆ Collecter et mettre à la disposition du public des informations courantes sur les questions foncières ;

Pour que ceci se réalise, différentes formes et moyens de communication sont nécessaires. Par conséquent, les atouts de communication suivants seront utilisés :

- ◆ Le site web existant (www.nescameroon.org) sera mis à jour chaque semaine et utilisé comme forum pour échanger des informations et renforcer le débat au sein de la Plateforme. Il sera nécessaire de recruter un assistant en communication qui donnera un appui au Facilitateur en fonction des résultats, en collaboration avec l'agent de communication d'ILC pour le soutien technique.
- ◆ Les programmes radiophoniques, en particulier sur les radios communautaires et locales, seront fréquemment utilisés pour diffuser et partager l'information, en utilisant dans la mesure du possible les langues locales.
- ◆ Les moyens des contenus de la SNE seront mis ensemble afin d'organiser des événements de dialogue aux niveaux local et national.

CE QUE NOUS ALLONS FAIRE POUR ATTEINDRE NOTRE OBJECTIF

« Nous, membres de l'ILC, saluons et réaffirmons les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers, ainsi que le Cadre et les Lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique en tant que normes et références mondiales et régionales indispensables. Nous invitons les États à adopter les politiques légales et institutionnelles adéquates pour mettre en opération ces Directives, et nous engageons en tant qu'organisations membres et coalition, à travailler de concert avec les États ainsi que d'autres partenaires pour que ces Directives se traduisent par l'adoption de pratiques et des politiques. »

Déclaration de l'Assemblée des membres de l'ILC à Antigua,
Guatemala, avril 2013

10. Durée

La durée de cette stratégie est alignée sur la feuille de route actuelle 2016 - 2021 d'ILC. La première année sera consacrée au suivi des 12 positions de la société civile sur la réforme foncière, à la recherche et à la synthèse des questions liées au processus de réforme de la politique foncière en Afrique et à d'autres instruments internationaux relatifs à la terre, afin de renforcer les capacités des parties prenantes SNE à influencer le processus de réforme de la politique foncière en cours. Cela aidera également à préparer un avant-projet du document de politique foncière nationale avant le nouveau projet de loi, et le remettre aux principaux décideurs. La politique foncière nationale est un document stratégique qui fournit des orientations et des propositions afin de construire la vision globale de la gestion des terres dans le pays. La SNE organisera un événement de dialogue avec les principaux décideurs du Cameroun afin de présenter ce document, et tenir un profond débat à propos de celui-ci. Par le biais des membres choisis, le mécanisme commun sera mis en œuvre pour aider les communautés et les défenseurs des droits fonciers.

Les deuxièmes, troisième et quatrième années seront consacrées à l'intensification de la mise en œuvre des deux nouvelles composantes qui rendent les pâturages plus sûrs, et à la Matrice des Terres. Elles donneront également la possibilité de façonner les messages de plaidoyer de la Plateforme SNE et de renforcer les capacités des communautés locales à maîtriser et à utiliser la nouvelle politique foncière pour accéder à la terre et au contrôle. Le soutien aux défenseurs des droits fonciers et aux communautés confrontées à l'accaparement des terres demeurera une question critique.

La dernière année permettra de mesurer les réalisations et se concentrer sur les domaines qui sont fondamentales à la mise en place de la SNE, et insister sur l'inachevé.

11. Outils clés et produits utilisés ou formulés par le processus SNE au Cameroun

Au cours des deux dernières années de sa mise en œuvre, le processus SNE du Cameroun a généré des outils qui se présentent actuellement comme des éléments clés de son succès. Une liste non exhaustive comprend :

- ◆ Le Document de Position de la SNE sur la réforme foncière ;
- ◆ Le Document de Position de la société civile sur la réforme foncière ;
- ◆ Le Guide de Renforcement des capacités des communautés locales dans le processus de négociation foncière ;
- ◆ Les meilleures pratiques SNE ;
- ◆ Les études de cas SNE ;
- ◆ Les TDRs des organes de la SNE et activités principales ;
- ◆ Les documents d'orientation occasionnels de la SNE ;
- ◆ Le mécanisme commun pour le soutien des communautés locales et les défenseurs des droits fonciers confrontés à des situations d'urgence sur des questions liées à la terre (TDRs et formulaire de demande) ;
- ◆ La Page Nationale de la matrice foncière ;
- ◆ La Méthodologie de la Cartographie communautaire participative ;
- ◆ Les critères d'évaluation de genre (CEG).

Les capacités de l'ILC à **CONNECTER**, **MOBILISER** et **INFLUENCER** sont uniques, car elles sont fondées sur :

- un accord explicite entre les membres de la Coalition guidés par des valeurs communes, visant à œuvrer en faveur de la gouvernance foncière centrée sur les personnes ;
- un réseau qui capitalise sur les différents points de vues, capacités, moyens de sensibilisation et accès aux acteurs du changement de ses membres, en particulier des organisations intergouvernementales et de la société civile ;
- une approche systématique de l'apprentissage à travers l'ensemble du réseau, du niveau local au niveau international et vice versa, et un engagement commun pour le recueil de connaissances et d'expertise auprès de toutes les composantes du réseau de l'ILC (et à l'extérieur) et pour leur mise en œuvre concrète ;
- une capacité à exploiter le réseau à l'échelle nationale pour renforcer les capacités, promouvoir des objectifs communs au sein des processus nationaux, et promouvoir la pérennité des changements obtenus ;
- un espace de solidarité entre les membres.

12. Pérennité et mobilisation des ressources

La SNE est conçue pour stimuler un changement majeur dans les débats, la réforme des politiques et la mise en œuvre de la réglementation foncière. Pour y parvenir, il faut disposer des ressources suffisantes pour mener à bien un ensemble d'activités et atteindre les différentes parties prenantes. Selon toute vraisemblance, l'allocation d'ILC prévue à environ 60% ne peut pas couvrir l'intégralité du coût de la stratégie. Des ressources supplémentaires (40%) doivent être mobilisées.

Il est important de noter que certains aspects critiques qui sont mentionnés comme des composantes pertinentes sont toujours sans financement.

- ♦ Les droits fonciers des femmes sont mentionnés comme une composante pertinente. Étant donné que MBOSCUA a participé à la formation du GEC, il sera utile de tirer parti de cette expérience pour améliorer davantage les activités en faveur des droits fonciers des femmes. Les parties prenantes utiliseront alors les recommandations du rapport de la CEDAW de 2014.
- ♦ Certaines expériences locales ont montré que le plan participatif d'utilisation des terres communautaires peut être développé comme un outil légitime pour protéger les droits fonciers des communautés. La feuille de route de l'accord de subvention avec ILC visait cinq villages pilotes. L'une a été incluse dans une activité de mécanisme commun de l'Année 2 au niveau de Ndu, dans le Département de Donga Mantung et une seconde dans la partie nord du pays. Ceci devrait être amélioré et quatre autres communautés ajoutées en tant que bénéficiaires.
- ♦ La composante est à la recherche des fonds provenant de l'initiative globale *Land Matrix*, et des ressources additionnelles pour couvrir l'écart éventuel.

Les initiatives de financement suivantes seront engagées :

- ♦ La mobilisation des ressources financières par les organisations de la société civile à travers leur travail sur la gouvernance foncière qui s'inscrit dans le large spectre de cette stratégie. À ce niveau, il est important de mentionner l'opportunité du projet « Securing land and resource rights and improving governance in forest areas of Cameroon » (LandCam) qui recevra des fonds de l'UE pour les trois prochaines années, grâce à deux membres d'ILC, RELUFA et ILC, par le biais de Global Office et de la Plateforme SNE. En fait, l'existence de la Plateforme SNE a été un atout pour la co-rédaction de cette proposition par les parties prenantes. L'International Institute for Environment and Development (IIED), conjointement avec ses co-candidats, le Centre pour l'Environnement et le développement (CED) et le Réseau de Lutte contre la faim (RELUFA) va gérer cette action, en association avec le secrétariat d'International Land Coalition (ILC), représentée au niveau local par la Plateforme SNE ; et en étroite collaboration avec le Réseau des Chefs traditionnels (RECTRAD) et le Caucus des Parlementaires (REPAR). Les deux objectifs spécifiques du projet LandCam¹⁵, axés sur le renforcement des capacités des parties prenantes clés et sur une prise de décision multipartite efficace des parties prenantes, répondent aux objectifs généraux de la SNE, et amélioreront les réalisations de la SNE. La LandCam offrira également de petites subventions - soutien financier à des tiers.

Ce programme de petites subventions a été conçu pour :

- ⇒ Maximiser l'engagement des parties prenantes à combler les lacunes dans les approches de sécurisation des droits fonciers et des ressources;
 - ⇒ Relier le travail à l'échelon local aux débats nationaux sur la réforme en répondant aux besoins des connaissances identifiées par les participants aux dialogues ; particulièrement avec le gouvernement, renforcer les capacités des différents acteurs sur une gouvernance foncière efficace, inclusive et transparente; et
 - ⇒ Assurer la couverture géographique dans le test des outils.
- ♦ Il faut une mobilisation des ressources extérieures des organisations donatrices se trouvant au Cameroun et à l'extérieur du pays : mobilisation menée par le Comité de Pilotage de la SNE, avec le soutien technique du Secrétariat de la SNE. Pour ce faire, le secrétariat de la SNE fournira un appui au Comité de Pilotage en ciblant les sources potentielles et les bailleurs de fonds, et partagera avec eux l'occasion de contribuer à la stratégie de pays en fournissant des ressources humaines, matérielles et / ou financières.
 - ♦ Le Facilitateur de la SNE cherchera à obtenir la collaboration du bureau régional pour l'Afrique d'ILC, ainsi que du Secrétariat mondial, dans la mise en œuvre de l'activité de collecte de fonds, en appui au Comité de pilotage. Les Directives Volontaires peuvent contribuer au plaidoyer de la SNE au Cameroun, mais aussi aux efforts de développement / formation des capacités de la société civile et / ou du gouvernement et des parlementaires, pour une connaissance plus approfondie de ce domaine thématique. Un partenariat sera élaboré avec FERN et la FAO

¹⁵ Les deux objectifs spécifiques de LandCam sont : renforcer les capacités des acteurs clés dans la reconnaissance de leurs droits fonciers et l'accès à la terre, en les aidant à faire aux multiples défis imposés par le processus de gouvernance foncière ; et une prise de décision effective avec plusieurs acteurs, afin d'établir des mécanismes légitimes et durables de consultation d'acteurs multiples pour la prise des décisions concernant la révision des cadres judiciaires, des stratégies politiques et des dispositions administratives qui influencent les droits fonciers, l'usage de la terre et des ressources naturelles de plusieurs acteurs en zones rurales.

pour organiser des sessions de formation et élaborer un plan de suivi en tant que contribution à la mise en œuvre des Directives Volontaires au niveau national. Les acteurs de la Plateforme SNE et les hubs régionaux prendront des mesures à partir de ce plan de suivi.

- ◆ Tout partenaire potentiel comme Greenpeace, l'IUCN, la Banque Mondiale, la GIZ et les 24 membres de l'ILC International qui opèrent au Cameroun seront pris en considération.

LE CHANGEMENT QUE NOUS RECHERCHONS

Les membres de l'ILC ont défini **DIX ENGAGEMENTS** pour instaurer ensemble la gouvernance foncière centrée sur les personnes à l'échelle nationale (voir la quatrième de couverture). Tous les membres de l'ILC contribuent à leur niveau, à titre individuel ou collectif, à la réalisation de ces engagements sur le plan politique, pratique ou dans le cadre de l'établissement des priorités. Ces engagements, qui guident le travail de l'ILC, servent de fondement aux actions menées pour atteindre notre but au travers de nos objectifs stratégiques. Ces engagements guident le travail des membres de l'ILC en faveur de la mise en œuvre des VGGT et d'autres instruments internationaux visant à garantir :



SÉCURISATION DES DROITS FONCIERS



SOLIDITÉ DES SYSTÈMES AGRICOLES DE PETITE ÉCHELLE



DIVERSIFICATION DES RÉGIMES FONCIERS



DROITS FONCIERS ÉQUITABLES ENTRE HOMMES ET FEMMES



SÉCURISATION DES DROITS TERRITORIAUX DES PEUPLES AUTOCHTONES



GESTION LOCALE DES ÉCOSYSTÈMES



INCLUSIVITÉ DES PROCESSUS DÉCISIONNELS



TRANSPARENCE ET L'ACCESIBILITÉ DE L'INFORMATION



ACTIONS EFFICACES CONTRE L'ACCPAREMENT DES TERRES



PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS FONCIERS

annonces



« LES DROITS FONCIERS C'EST MAINTENANT » JOURNÉE D'ENGAGEMENT 21 AVRIL 2017 A L'OCCASION DE LA JOURNÉE DE LA TERRE 2017

Pour tout renseignement, pour la mobilisation des acteurs au niveau africain, contacter M. Samuel NGUIFFO :

- snguiffo@yahoo.fr
- [samnguiffo \(Skype\)](#)
- +237 699952849 (WhatsApp)

Le Cameroun abritera, du 12 au 16 Septembre 2017, l'Assemblée Générale Régionale des membres d'International Land Coalition pour l'Afrique.

L'évènement se tiendra à Yaoundé sous le thème :

« Pour des réformes foncières inclusives en Afrique »

MBOSCUA célèbre en Novembre 2017, son 25^{ème} anniversaire.
Plus d'informations sur www.mboscula.org

